

Publié par : juridique
Date de dépôt : 18/07/2025
Date de retrait : Non défini



VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône
Métropole Aix-Marseille-Provence

DÉCISION DU MAIRE N°2025-0148
en date du 17 juillet 2025

TARIFS POUR LES STAGES DE L'ALSH : ETE 2025

AM/PHS/FP/DO

Exposé des motifs :

Considérant que le Service Jeunesse organise durant les vacances estivales divers stages au sein du centre de loisirs.

Considérant par conséquent qu'il convient de fixer la participation des parents aux différents stages en supplément de leurs journées d'ALSH.

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°D2024-127 du 11 juin 2024 conférant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les stages proposés à l'ALSH pour les 3/11 ans durant l'été 2025.

Le Maire décide :

Article 1 : Les tarifs appliqués aux différents stages de natation et de yoga de l'ALSH sont les suivants pour l'été 2025.

STAGES	TARIFS
Stages de natation semaine de 5 jours	12 €
Stages de natation semaine de 4 jours	10 €
Stages de yoga semaine de 4 jours	20 €

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire de Venelles et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication qui sera effectuée conformément aux dispositions des articles L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville de Venelles et le Chef du service de gestion comptable d'Aix en Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation est transmise à



Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement d'Aix-en-Provence au titre du contrôle de la légalité.

Fait à Venelles, le 17 juillet 2025

**Le Maire de Venelles
Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
Membre du Bureau et Président de commission à la
Métropole Aix-Marseille-Provence
Arnaud MERCIER**



Certifié affiché du au	Le directeur général des services, Philippe Sanmartin 
------------------------------------	--

